

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le 23/04/25

ID : 041-214101321-20250410-DB634-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 05 avril 2025

PRÉSENTS :

LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick

Absente excusée : BROUHENA Christelle, FRANQUELIN Florentin

Absent non excusé : LAROCHE Romain

Pouvoir : FRANQUELIN Florentin à FRANQUELIN Jean-Philippe

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

634- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que ces opérations sont régulières,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

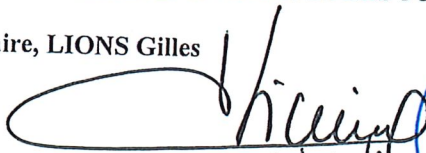
3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'année 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

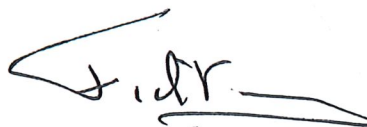
Votes : 9 pour

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles



Le secrétaire de séance, FICHTEN Marie - Pierre



Le Transmis en préfecture le 23/04/2025
Certifié exécutoire le 23/04/2025